



FEDERATION FRANCAISE DE JUDO ET D.A.
LIGUE RHÔNE ALPES DE JUDO

Siège Social : 12 rue Saint Théodore 69003 LYON

Tél : 04 78 54 58 49 - Fax : 04 78 53 81 25 - Email : liguerrhonealpesjudo_1@orange.fr

**Mesdames, Messieurs les Présidents
Mesdames, Messieurs les Professeurs
Clubs Rhône-Alpes**

Lyon , le 10 avril 2011

Objet :Stage été Cadets-Juniors Boulouris

Madame, Monsieur

Nous venons par la présente vous confirmer l'organisation cet été d'un stage national organisé par la FFJDA pour les catégories cadets et juniors qui se déroulera du 27 au 31 juillet 2011 au CREPS de Boulouris .Ce stage sera encadré par une équipe de cadres technique de la FFJDA.

Coût du stage par athlète :200,00 €

Ce regroupement est réservé aux cadets et juniors sélectionnés ou remplaçant de la phase finale des championnats de France (à l'exclusion de coupe et du critérium national cadets)

Vous trouverez en pièce jointe la liste des athlètes de la région Rhône-Alpes concernés par ce dispositif.

Procédure d'inscription :

L'inscription par extranet fédéral est obligatoire et sera ouverte aux clubs, comité ligues et pôles dès le 11 avril 2011. En ce qui concerne la ligue Rhône-Alpes , nous demandons aux clubs d'effectuer cette démarche qui n'a aucun caractère obligatoire.

En fonction du nombre d'inscriptions, la ligue Rhône Alpes décidera d'une participation financière afin d'aider les clubs qui désirent s'engager dans cette démarche.

Cette participation sera bien entendu liée au nombre d'inscrits mais également au budget qui sera dégagé par la commission sportive régionale et validé par notre Comité directeur.

Cette liste d'inscription sera dans un premier temps validée par le cadre technique de la ligue Rhône Alpes pour être traitée par la FFJDA.

Suite à cette première démarche, nous informerons les clubs dont les athlètes inscrits ont été retenus par la fédération. Les clubs seront par la même occasion informés du montant de l'aide financière qui sera allouée à chaque athlète.

Cette participation de la ligue Rhône-Alpes sera versée intégralement aux clubs.

Nous attirons votre attention sur le nombre limité de participants (à savoir que les 150 premiers inscrits seront retenus- 75 Cadets et 75 juniors)

Les judoka ainsi retenus recevront par mail (obligation de donner une adresse mail au moment de l'inscription par le club) une convocation détaillée avec un coupon réponse qui devra être retourné pour confirmation accompagné du règlement (par chèque à l'ordre de la FFJDA d'un montant de 200,00€) mais également de l'autorisation parentale pour les mineurs

En souhaitant que cette démarche rencontre un vif succès auprès de tous , athlètes ,dirigeants et enseignants ,je vous prie d'accepter Mesdames ,Messieurs Présidents et Professeurs l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre MENAND
Administrateur Ligue Rhône-Alpes de Judo

Patrick NOLIN-Bruno MURE
Cadre Technique Ligue Rhône-Alpes